

BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Mars 2018 n° 29



Actions
municipales

Grenoble-Alpes
Métropole

Associations

Brèves

Dossier

État civil

SOMMAIRE

Le mot du maire

p. 2 à 5

Brèves

p. 12 à 13

Actions municipales

p. 6 à 7

Dossier

p. 14 à 15

Grenoble-Alpes Métropole

p. 8 à 9

État civil / Urbanisme

p. 16

Manifestations / Associations

p. 10 à 11



Extraits du discours prononcé le vendredi 5 janvier 2018, lors de la cérémonie des vœux à la mairie de Bresson.

« **M**esdames et Messieurs les Adjointes et Elus de Bresson, membres de notre personnel communal, enseignants, représentants et bénévoles de nos associations, entrepreneurs et acteurs économiques de la commune, prestataires de service, et vous tous habitantes et habitants de Bresson, Chers amis.

Pour la dixième année, je suis fier et heureux de vous accueillir et de vous honorer ainsi en ce début d'année pour cette cérémonie des vœux, moment traditionnel de convivialité et de fête, mais aussi d'unité et de cohésion.

Bienvenue donc à vous tous, habitantes et habitants de Bresson, anciens mais aussi nouveaux venus qui se sont installés (vous êtes huit ménages cette année), représentants et membres de notre tissu associatif, représentants de l'Etat et de ses grands corps, parlementaires, élus de Bresson et des communes voisines, élus et membres de la Métropole, responsables des services publics, des entreprises privées locales et extérieures, enseignants, personnel communal qui concourez tous au bon fonctionnement de la commune.

Au congrès des Maires de France, il y a deux mois, le Président de l'Association des Maires de France, François BAROIN a dit notamment : " que nous avions chacun deux patries ", une " grande patrie ", la France, et une « petite patrie " tout aussi importante, la commune. Et bien, votre assemblée est à la fois le symbole de notre communauté nationale, de notre grande patrie, qui a plus que jamais besoin de cohésion, dans le monde fracturé et souvent incompréhensible dans lequel nous vivons, et vous incarnez aussi la commune, notre petite patrie, cellule de base de notre démocratie, à laquelle nous sommes si attachés.

Chaque année, j'essaie dans mes propos de synthétiser le contexte dans lequel la commune évolue et doit s'adapter, et de résumer les actions communales entreprises dans l'année, ainsi que nos perspectives et projets. Rassurez-vous, vous n'y échapperez pas non plus aujourd'hui.

Mais je voudrais d'abord, et c'est une innovation que j'espère renouveler dans le futur à l'occasion de cette cérémonie, mettre à l'honneur des habitants de notre commune dont le parcours est exemplaire, ou qui ont des talents divers, qui méritent d'être mis en avant dans tous les domaines artistiques, sportifs ou autres. **J'ai donc choisi d'honorer aujourd'hui une personne que vous connaissez tous, notre jeune senior et néanmoins doyen de la commune, Ladislav HORVATH dont vous ne connaissez pas tous le parcours.**

Monsieur HORVATH, vous êtes né en Hongrie en 1926 et vous êtes arrivé encore enfant en France en 1936. Après une enfance difficile, vous avez décidé, à l'âge de dix-sept ans en 1944, de rejoindre le maquis de l'Oisans, qui avait attiré depuis 1943 de nombreux réfractaires, d'ex-militaires, des travailleurs étrangers, des jeunes des chantiers de jeunesse. Je ne referai pas l'historique de ce maquis, mais sachez qu'à partir de 1944, ces volontaires FFI au nombre de 1 500 environ, médiocrement équipés, ont tenu tête pendant un mois de combats impitoyables aux troupes allemandes, dix

fois supérieures en nombre, qui venaient d'anéantir le Vercors. Ces combats, qui bloquèrent les Allemands dans les montagnes, permirent aux Américains qui avaient débarqué en Provence de rejoindre Grenoble en une semaine sans être réellement inquiétés. Au total, les pertes allemandes seront de 7 à 800 hommes et 67 maquisards ont payé de leur vie leur courage. Vous pouvez lire leurs noms sur le Monument de l'Infernet sur la route de Bourg d'Oisans.

Vous poursuivrez les combats jusqu'à la fin de la guerre, sur le front des Alpes notamment, puis continuerez votre carrière militaire en Extrême Orient, en Indochine, jusqu'en 1948. Vous êtes titulaire, entre autres, de la croix de combattant volontaire et de la médaille coloniale.

Revenu à la vie civile, vous allez vous impliquer dans la vie associative et sportive et créer le premier club de rugby d'Echirolles. Vous vous occuperez des jeunes pendant dix années et recevrez à ce titre de nombreuses distinctions civiles.

Je n'ai pas besoin de rappeler votre engagement municipal et votre dévouement au service de la commune pendant trente ans, comme conseiller et 1^{er} Adjoint, années au cours desquelles vous avez dirigé tous les travaux de la commune avec compétence.

Vous êtes enfin, en tant que Président de l'UMAC, l'infatigable organisateur des célébrations des 8 mai et 11 novembre, auxquelles les habitants de tous âges participent. **Cette année marquera le 100^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 et je convie tous les Bressonnais à cette cérémonie à laquelle j'essaierai de donner une solennité particulière.**

Pour tout cela, M. HORVATH, nous vous sommes reconnaissants et admiratifs. Soyez applaudi vous le méritez cent fois.

Comme vous le savez, la gestion des collectivités locales a vu depuis maintenant dix ans se dresser sur son chemin beaucoup d'obstacles, toujours plus nombreux : désengagement de l'Etat, diminution des dotations financières et aides diverses, intégration de plus en plus poussée dans de vastes regroupements de communes comme les Métropoles, tout cela contraignant et encadrant chaque jour davantage nos orientations et choix quotidiens.

En ce qui nous concerne, l'intégration dans la Métropole est notre priorité sans doute la plus difficile à mener et à tenir, car nous en souhaitons la réussite tout en déplorant parfois ses lourdeurs et ses contradictions.

Nous avons fait le choix, avec le groupe ADIS auquel nous appartenons, de défendre la commune au sein de l'institution métropolitaine et souhaitons en même temps la meilleure intégration possible dans cette Métropole.

Pari difficile, et réponse d'autant plus difficile, car les quarante-neuf communes qui composent la Métropole sont différentes à tous niveaux : taille, composition socio-professionnelle, éloignement de la ville-centre, vocation rurale, péri-urbaine ou montagnarde. [...]



M. HORVATH répond à l'hommage qui lui a été rendu.

[...] **La Métropole reste encore ressentie comme une technocratie éloignée, sur laquelle nous n'avons pas toujours prise et notre grand souhait, qui reste souvent un vœu pieux, est d'être davantage impliqué dans les circuits de décision.**

Comme l'a souligné, François BAROIN, et je trouve cette comparaison particulièrement heureuse, les métropoles ne doivent pas être des « trous noirs » aspirant toutes les énergies, en vidant la commune de sa substance et de toutes ses prérogatives.

Autre sentiment également largement partagé et constat plutôt ennuyeux, plus on mutualise, et c'est normalement le but des métropoles de faire ainsi des économies d'échelle, plus les prix augmentent : eau, assainissement, ordures ménagères, entretien de la voirie, sans amélioration notable du service. Difficile à comprendre pour tous les citoyens et pour les élus.

Il faut donc faire en sorte de solutionner au mieux ces problèmes.

La Métropole exerce donc, comme je le rappelais l'an dernier des compétences essentielles exercées jusque-là par la commune ou des syndicats intercommunaux spécialisés contrôlés par les communes : assainissement, ordures ménagères, zone d'activité, eau potable, politique du logement social, tourisme et culture.

Cette année, sont ainsi devenus compétences de la Métropole, les ouvrages d'art (à Bresson cela concerne une dizaine de murs de soutènement qui étaient à la charge de la commune), les chemins dits ruraux et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations), d'une importance majeure pour l'agglomération impactée par de très nombreux risques dans ce domaine, compétence auparavant assurée par des syndicats spécialisés, mais qui ne concerne pas ou très peu Bresson.

Mais le changement majeur, qui entrainera une compétence accrue de la Métropole en matière d'urbanisme, c'est bien entendu le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour lequel la métropole avance à marche forcée et qui devrait être terminé en 2018 pour une validation sans doute en 2019.

Nous nous sommes beaucoup investis depuis dix ans dans notre PLU, qui n'aura finalement qu'une durée éphémère de trois à quatre ans maximum depuis sa validation. Seuls quelques permis de construire et d'aménagement ont été et seront réalisés sur ses bases.

Notre souci est donc que les grandes orientations que nous avons choisies soient reprises voire confortées par le PLUI. Il faut bien comprendre, en effet, que le PLUI n'est pas une juxtaposition des documents d'urbanisme de chacune des communes, mais une harmonisation à l'échelle de la Métropole de ces différents documents, avec tous les ajustements que cela peut impliquer.

Nous sommes actuellement en plein travail à cet égard avec les services métropolitains et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG). Cette collaboration apparait très fructueuse et je m'en félicite.

Ce processus est loin d'être terminé. **Si rien de définitif n'est encore acté, je peux néanmoins vous annoncer sans risque d'erreur que les zones de développement futures retenues par le PLU, les OAP (Opérations d'Aménagement Programmé), ne seront pas modifiées par le PLUI, même si elles n'apparaissent pas toutes relever de la même priorité et que les zones inconstructibles à protéger, zones humides, coupure verte le long du ruisseau qui sont la protection naturelle de la spécificité de la commune, seront non seulement maintenues, mais davantage protégées encore par le règlement de la trame verte et bleue particulièrement contraignant.**

C'est bien effectivement le règlement de chacune des zones, dont les catégories sont fixées à l'échelle de l'agglomération qui sera déterminant pour fixer les capacités futures de construction à Bresson. Il faut aussi tenir compte de l'évolution du SCOT et du Plan Local de l'Habitat, autres documents d'urbanisme à l'échelle de l'agglomération. **On peut s'attendre également sans risque d'erreur, même si ce n'est pas notre choix, à ce que les quotas raisonnables que nous nous étions fixés à Bresson, 50 à 60 logements sur 15 ans, soient assez largement dépassés.**

Actuellement, et déjà depuis plusieurs mois, des discussions ont lieu entre les propriétaires, les promoteurs qu'ils ont choisis et la municipalité sur le site de Panetière. Nous veillons de très près à la qualité, à la densité des projets qui nous sont soumis. Nous savons que c'est une nécessité pour Bresson de se développer. Il y a une semaine, les derniers résultats de l'INSEE font passer la commune à moins de 700 habitants, **mais nous essaierons de maintenir au mieux ce développement et de résister à toutes les pressions car, à terme, cela peut remettre en cause tous les équilibres mis en place, au niveau des futurs équipements publics programmés et de leur localisation.** [...]

[...] Donc, vous le voyez, un travail et une vigilance de tous les instants. Je voudrais également « tordre le cou » à l'idée que le maire est totalement responsable de tout ce qui se construit sur la commune et notamment de la densité ou des détails des constructions.

Si le maire continue bien et devrait continuer à signer les permis de construire, ses pouvoirs restent néanmoins très formels, car il ne peut s'opposer au final sous risque de contentieux à une ou des opérations respectant en tous points les règlements régissant une zone déterminée.

Au final, le bilan est nuancé et contrasté. Il reste en tout cas positif au seul plan financier pour le moment, vous avez vu que ce n'est pas le seul. Les choses évoluent très, très vite. Je voudrais bien faire passer le message que nous travaillons bien sûr à court et moyen terme, mais aussi à beaucoup plus longue échéance, car les options d'aujourd'hui détermineront ce que sera notre commune dans 30 ou 40 ans.

En ce qui concerne la commune proprement dite, 2017 a été une année de pause dans les investissements et une année riche en réflexion et études, pour une réalisation de nos projets en 2018.

Nous avons effectué cette année un total d'un peu moins de 100 000 euros de travaux et d'investissements divers. Même en y rajoutant les sommes fixes retenues par la Métropole au titre des compétences transférées d'environ 120 000 euros, on reste loin de la moyenne annuelle des 500 000 euros dépensés depuis une dizaine d'années. Cela s'explique en réalité facilement par le report d'importants postes programmés pour 2017, comme la mise aux normes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de la Mairie et de l'Eglise représentant à elles seules 130 000 euros. Comme je l'ai souligné dans Bresson Infos, des modifications réglementaires en la matière sont attendues et il était donc urgent de décaler ces travaux et d'attendre la prise de nouvelles mesures qui risquent d'être moins contraignantes et donc moins coûteuses.

Parmi les travaux réalisés cette année, et par ordre décroissant, citons les suppléments de coût par rapport à la prestation de base payée par la Métropole des trottoirs de la rue des Alises, qui mettent fin à la rénovation de l'ensemble des trottoirs des Grands Champs, la fin des travaux du cimetière commencés il y a quatre ans, la reprise des concessions en déshérence, de nouveaux travaux et investissements à l'école et à la Mairie...

2018 verra, après beaucoup d'études, de réflexion et de débats, le démarrage des travaux de rénovation de la MDA, sans doute pas avant la fin de l'année scolaire, pour permettre une utilisation des locaux actuels jusqu'à cette date, compte tenu des contrats déjà passés par certaines associations les liant à des intervenants extérieurs.

Je tiens seulement à préciser, après que des informations détaillées vous aient déjà été données dans le dernier Bresson Infos, qu'après élaboration d'un programme technique détaillé par notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le Cabinet AMOME, une procédure d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre a permis de retenir fin octobre le cabinet MUCCI, qui d'ores et déjà, en collaboration étroite avec la municipalité, travaille sur l'élaboration de l'avant-projet, presque terminé.

Notre souci est à la fois d'aboutir à un projet répondant aux contraintes que nous nous sommes fixées notamment financières, mais aussi aux besoins spécifiques des associations. Toutes les informations et précisions seront donc données en temps utile dans le cadre d'un dialogue constructif avec tous les intéressés.

En tout cas, je vous promets un magnifique outil.

En complément de la MDA, la réalisation d'un bloc technique, regroupant une buvette et un local de rangement d'au moins 50m², destinés tous deux aux associations, est également en cours d'étude. C'est une autre opération qui se situera dans la continuité du préau et du bloc sanitaire et technique existant. La réalisation d'un lotissement dans la propriété mitoyenne en a fourni l'opportunité foncière.

L'école verra également de nouveaux travaux avec l'agrandissement de la cour de la maternelle, ce qui peut paraître peu important, mais le coût, compte tenu des décaissements et de murs de soutènement est estimé à 50 000 euros TTC.

N'oublions pas le report déjà évoqué pour cette année des travaux d'accessibilité PMR de la Mairie et de l'Eglise. L'Eglise, propriété de la commune, fait également l'objet d'études détaillées pour régler des problèmes importants de mouvements des murs et de toiture. Toutes les surprises sont encore possibles, s'agissant d'un bâtiment remontant au 13^{ème} siècle.

N'oublions pas non plus le renouvellement du réseau d'eau potable et d'eau usée du vieux village, déjà reporté à la charge intégrale de la Métropole.

Je pense que notre Adjoint aux travaux, qui n'a jamais chômé depuis 10 ans, aura encore plus de travail cette année ! Je vois Roger MERITTO sourire...

Je tiens à vous faire connaître deux chiffres qui témoignent de l'importance des travaux et investissements réalisés depuis dix ans, dans les deux domaines que nous avons souhaité privilégier tout au long de cette période, à savoir l'école et le secteur associatif.

L'ensemble des travaux, investissements, matériels de l'école ont représenté hors frais d'eau, d'électricité et de personnel communal, un total de 750 000 euros environ depuis 2008.

Quant aux associations, les dépenses de travaux d'équipements directement des structures et souvent exclusivement utilisés par les associations, matériels, mobilier, subventions, également hors frais d'eau, électricité, entretien ont représenté pour la même période un total de 520 000 euros, auxquels s'ajouteront cette année les dépenses de rénovation de la MDA et la construction d'annexes soit un total proche du million d'euros. [...]

[...]Je pense qu'il serait difficile de trouver des communes identiques à la nôtre qui font mieux dans ces deux domaines. C'est notre fierté, puisque notre ambition est de faire en sorte que chaque habitant de notre commune soit heureux d'être dans un village où il fait bon vivre.

Au terme de cette information, peut-être un peu longue, mais je vous la dois, je voudrais enfin souhaiter à toutes et à tous, habitantes et habitants de Bresson, à vos familles, à vos proches, aux acteurs politiques et économiques, aux représentants des administrations, à notre personnel toujours aussi dévoué et efficace et à vous chers collègues et amis, la meilleure année 2018 possible, qu'elle vous apporte santé, paix, sérénité et beaucoup de bonheur.

Depuis dix ans, et c'est devenu une tradition à laquelle je ne manquerai pas aujourd'hui, j'essaie d'apporter chaque année, une pierre nouvelle pour définir ce bonheur auquel nous aspirons tous.

Je vous ai déjà dit, et tous les philosophes et auteurs qui se sont penchés sur la notion depuis l'Antiquité disent la même chose, que le bonheur ne tombait pas du ciel, et que c'est à nous de le rechercher dans tous ces petits moments et petites choses simples et agréables de la vie.

J'en ai encore trouvé la confirmation chez trois auteurs.

Albert CAMUS : " Le bonheur est la plus grande des conquêtes, celle qu'on fait contre le destin qui nous est imposé ".

Confucius ne disait-il pas 2500 ans plus tôt : " Beaucoup cherchent le bonheur plus haut que l'homme, d'autres plus bas, mais le bonheur est à la taille de l'homme ".

Enfin, une écrivaine contemporaine, Katherine PANCOL, a écrit dans un de ses romans récents : " Le bonheur est fait de petites choses. On l'attend toujours avec une majuscule, mais il vient à nous sur ses jambes frêles et peut nous passer sous le nez, sans qu'on le remarque ".

Encore une fois, bonne et heureuse année. >>



Le nouveau Député, M. Jean-Charles COLAS-ROY et les Conseillers Départementaux du canton, Mme Sylvette ROCHAS et M. Daniel BESSIRON, entourés des élus de la commune.

Directeur de la publication : Michel REBUFFET
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL -
Adeline GANNAT
Mairie de Bresson
11 Grande Rue
38320 Bresson
Tél. : 04 76 25 26 61
Fax : 04 76 25 35 55
E-mail : mairie.bresson@wanadoo.fr
Site : www.village-de-bresson.fr
Impression : Manufacture d'histoires - Deux ponts
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La **réforme PEILLON de 2013** a mis en place sur le territoire national, à partir de la rentrée 2013-2014, la semaine de 4,5 jours (au lieu de 4 jours), soit 24 heures d'enseignement hebdomadaire réparties sur 9 demi-journées.

Ces **nouveaux rythmes** qui permettaient un **allègement du temps scolaire** de 45 minutes s'accompagnaient de la mise en place de temps d'activités périscolaires (TAP) à la charge des communes.

Après l'élection présidentielle de 2017 un décret du 27 juin 2017, qui ne modifiait pas le cadre normal de l'organisation de la semaine scolaire mise en place par la réforme PEILLON, a néanmoins institué des dérogations possibles permettant le retour aux 4 jours. Cette modification est de la seule prérogative de la Direction d'Académie de l'Education Nationale (DASEN) **sur proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'Ecole.**

Fin juin 2017, en liaison avec certains parents d'élèves, les enseignants de Bresson ont demandé, à la Municipalité, qui n'avait aucun a priori sur la question, d'examiner un retour éventuel à la semaine de quatre jours.

Afin de pouvoir se décider en toute connaissance de cause **dans l'intérêt des enfants**, les élus ont souhaité se donner le temps de la réflexion et de la concertation, en s'informant tant auprès de professionnels de l'enseignement, de chercheurs, spécialistes des rythmes de l'enfant, psychologues et médecins notamment, qu'auprès d'élus rencontrant la même situation. Dans le cadre de cette démarche, les élus en charge des affaires scolaires de Bresson se sont largement investis dans de nombreuses réunions et échanges avec ces différents professionnels.

Une **réunion publique** a été organisée à la MDA à l'intention des enseignants et parents d'élèves. Mme CANNARD, Docteur en psychologie de l'enfant, est intervenue **pour faire le point sur les rythmes scolaires et périscolaires** en lien avec le sommeil et la fatigue chez l'enfant.

A l'issue de cette période de concertation et d'information qui s'est étalée sur plusieurs mois, élus et enseignants se sont accordés, dans l'intérêt des enfants, sur **le maintien d'une semaine de quatre jours et demi, recommandée de manière unanime par les professionnels et spécialistes des enfants.**

Ce rythme a permis de mettre en place, dès 2014, chaque soir à Bresson, des **temps d'activités périscolaires** (TAP) dont la qualité et la variété font l'unanimité. Le maintien de ces TAP ne serait plus possible avec le retour aux quatre jours qui alourdirait les horaires quotidiens.

En outre, c'est une garantie de la réussite éducative des enfants puisque cela **respecte davantage leurs rythmes biologiques et leur épanouissement physique et psychologique.**

Cela répond également, sur le plan social, aux besoins des enfants les plus défavorisés ou fragiles en leur proposant des activités diversifiées, ainsi qu'au contexte péri-urbain de la commune.

Pour **la rentrée de septembre 2018**, quelques modifications d'horaires ont été proposées :

- Classe de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 15h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Classe le mercredi de 8h30 à 11h30
- Pause récréative de 15h30 à 16h00
- Activités périscolaires de 16h à 17h30 dont une heure TAP

Un vote a été effectué au **Conseil d'Ecole** du 8 février dernier : sur un total de huit voix, les trois voix des enseignants, les deux voix de la mairie et une voix de délégué de parents d'élèves sur trois, **se sont prononcées pour un maintien des quatre jours et demi** avec une légère adaptation des horaires scolaires actuels.

Le dossier a été transmis en l'état à l'Education Nationale qui tranchera souverainement sans doute en avril prochain.

Dans l'hypothèse de la validation du projet par l'Education Nationale, une évaluation sera effectuée au bout d'un an par la Municipalité pour entériner ou non ces nouveaux horaires quotidiens.

Rappelons que la Municipalité n'a aucun intérêt particulier dans ce choix, puisque le maintien des cinq matinées s'avère, en termes financiers, beaucoup plus coûteux que le retour aux quatre jours. Rappelons en définitive qu'il s'agit bien d'un choix fait dans l'intérêt exclusif des enfants, intérêt qui ne correspond pas nécessairement aux opinions par ailleurs respectables et légitimes de certains parents, et que ce choix n'est pas théorique mais s'appuie sur des observations et études pratiques.



AMBIANCE CHALEUREUSE AU REPAS DE NOËL DES AÎNÉS

Comme il est d'usage en ces veilles de fêtes et à l'invitation de la Municipalité, les Bressonnais se sont retrouvés, comme chaque année, pour le **traditionnel repas de Noël**.

Un peu avant midi, le mardi 19 décembre 2017, les premiers convives, sur leur " 31 ", arrivaient à la Maison des Associations pour partager avec leurs amis et voisins cette journée qui se voulait **agréable, joyeuse et remplie de bonne humeur**.

Monsieur le Maire souhaita la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce repas de l'amitié et de la convivialité. Il s'adressa tout particulièrement à **Mme CHACORNAC** doyenne de notre commune, et la remercia de sa présence à ce repas. Il termina en lui donnant rendez-vous l'année prochaine...

La commune remercie tout particulièrement **les enfants de l'école**, qui par la réalisation de **cartes de Noël offertes** aux anciens, ont participé à cette fête.



LE PÈRE NOËL FAIT ÉTAPE À L'ÉCOLE



Comme chaque année, ce sont les enfants de la classe maternelle qui étaient les plus **impatiens en attendant l'arrivée du Père Noël**. Ce dernier s'est installé près du grand sapin illuminé, paré de ses belles guirlandes qui scintillaient de leurs couleurs de fête.

Un instant médusés, certains enfants l'ont peu à peu accueilli par **des cris de joie et des applaudissements**. D'autres, plus craintifs ont gardé leurs distances face au vieux bonhomme à la longue barbe blanche. D'autres encore se sont approchés de plus en plus près pour le toucher. Le Père Noël a échangé quelques mots avec les enfants et a commencé **la distribution des cadeaux** : un livre illustré et un sac de friandises offerts par la Mairie.

Il s'est ensuite rendu dans **les deux classes de primaire** où il a poursuivi sa distribution de cadeaux.

RETOUR SUR L'EXPOSITION « BOIS FLOTTÉ »



Vents, pluie et fortes marées sont une aubaine pour les **flâneurs de plages** avisés.

C'est le cas de **M. Marc FLORES**, habitant de Bresson, qui, de retour de ses **fréquentes escapades en Bretagne**, rapporte du bois flotté qu'il ramasse sur les plages et qui sont une source inépuisable de matière pour l'artiste. L'imagination de M. FLORES a tôt-fait de leur **donner une seconde vie**.

La Mairie lui a ouvert son espace pour sa **première exposition** au mois de décembre 2017, afin de faire connaître l'artiste et son art.

L'exposition s'est soldée par un bilan satisfaisant : de **nombreux visiteurs**, ainsi

qu'une **classe de l'école primaire** sont venus admirer et découvrir **ses nombreuses créations**.

M. FLORES ne compte pas s'arrêter là car, à l'issue de cette exposition, **de belles propositions lui sont parvenues...**



HARMONISATION DES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Depuis le 2 janvier 2018, les horaires d'ouverture des 22 déchèteries métropolitaines sont modifiés.

Toutes les déchèteries sont ainsi ouvertes de 9h à 12h et de 14h à 17h30, été comme hiver (sauf les jours fériés), les jours suivants :

du lundi au samedi : Champ-sur-Drac, Claix, Échirolles, Fontaine, Grenoble-Jacquard, La Tronche-Athador, Meylan, Saint-Egrève, Saint-Martin d'Hères, Vaulnaveys-le-Haut

du mardi au samedi : Domène, Eybens, Grenoble-Jouhaux, Grenoble-Peupliers, Le Pont-de-Claix, Sassenage, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vif, Vizille

le lundi, mercredi et samedi : Gières et Saint-Paul-de-Varces



Tous les habitants de la Métropole peuvent accéder aux 22 déchèteries. Il est recommandé de se munir d'un justificatif de domicile lors des accès car des contrôles peuvent être effectués par les gardiens.

Le volume total journalier autorisé, tout type d'apport confondu, est fixé à 6m³ et 40 litres de déchets spéciaux liquides.

Il est conseillé de vérifier sur le site : www.lametro.fr que les déchets que l'on souhaite évacuer sont acceptés dans la déchèterie choisie.

Pour tout renseignement, un seul numéro : 0 800 500 027 (n° gratuit)

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU P.A.V.

Afin de permettre aux habitants des immeubles de la Place des Tilleuls ainsi qu'à ceux du chemin des Saules de réaliser plus facilement le tri des déchets, la Municipalité a sollicité auprès de la Métropole la mise en place d'un nouveau " Point d'Apport Volontaire ".

Celui-ci a été installé en février à l'angle du chemin des Saules et de la rue de la République.

Trois bacs sont présents :

- Le verre : pots, bocaux et bouteilles déposés en vrac, sans bouchons ni couvercles.
- Les emballages : flacons et bouteilles en plastique, pots, barquettes et films en plastique, emballages métalliques, cartons et briques alimentaires, déposés en vrac, non imbriqués, bien vidés mais non lavés.
- Le papier : journaux, magazines, revues, catalogues, annuaires, livres, enveloppes (avec et sans fenêtre), prospectus, publicités...



Premiers tests d'implantation

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue tous les lundis par les services de Grenoble Alpes Métropole. Seul les bacs de couleur grise contenant des ordures ménagères sont collectés. Des contrôles sont réalisés régulièrement. En cas de jours férié, la collecte se déroule le mardi.

Il est indispensable de sortir le bac la veille et de le ramasser le soir de la collecte.

LES INSTANCES PARTICIPATIVES

*Vous aimez prendre la parole, échanger des idées, débattre ?
Vous voulez agir pour notre territoire ?*

Rejoignez le Conseil de développement (C2D), la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et les Comités d'Usagers !

Depuis plus de deux ans, la **Métropole grenobloise associe les métropolitains aux projets** qui sont en lien avec le développement de notre territoire.

Cette participation citoyenne s'inscrit notamment dans le cadre du C2D, de la CCSPL et des Comités d'Usagers qui renouvellent actuellement une partie de leurs membres.

- Le conseil de développement (C2D) est un espace d'expression et de controverses. Il vise à enrichir la décision des élus sur les politiques métropolitaines (aménagement, habitat, déplacements, environnement...)
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) représente une interface entre les élus et les usagers. Elle vise à améliorer la qualité des services publics métropolitains (assainissement, traitement des déchets...) en examinant les rapports d'activités et en rendant des avis sur la gestion des services publics locaux.
- Les Comités d'Usagers « Eau et Assainissement », « Déchets » et « Energie » contribuent à la diffusion des informations entre les usagers et les services métropolitains.

Habitants, associations, entreprises, syndicats, établissements publics, chambres consulaires... sont invités à candidater **du 29 janvier au 15 mars 2018** pour porter la voix de la société civile organisée et des habitants auprès des élus métropolitains.

Les candidatures sont instruites par la Métropole qui arrête la liste définitive des membres en fonction de critères visant à assurer la diversité des membres et la représentation de l'ensemble des territoires de la Métropole. Les organismes retenus seront ensuite invités à désigner leurs représentants.

Pour candidater, rendez-vous sur : Participation.lametro.fr



CAMPAGNE MUR / MUR 2

Grenoble-Alpes Métropole soutient les habitants de la Métropole dans les **projets d'isolation et de rénovation énergétique** à travers sa campagne Mur Mur 2. Un engagement fort en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration de l'habitat.

Mieux isoler son habitation permet de **diminuer les factures d'électricité**. Une habitation mal isolée perd beaucoup d'énergie et coûte donc cher. Selon l'ampleur du projet de rénovation, une économie d'environ 25 à 60% de chauffage est constatée. Cela **valorise également le bien immobilier** lors de la vente ou de la location du logement. De plus, il s'agit d'améliorer le confort aussi bien en hiver qu'en été et de **réduire les émissions de CO2** en luttant contre le réchauffement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

La Métropole propose **un accompagnement personnalisé**, en matière d'aides et de solutions de financement, gratuit tout au long du projet d'isolation et de rénovation énergétique. Il s'agit d'un acteur public qui veille au sérieux des entreprises labellisées, impliquées dans Mur Mur 2.

Le 14 juin 2016, la Métropole a signé une convention de partenariat avec plusieurs **entreprises locales** afin d'offrir la meilleure qualité dans les futurs travaux d'isolation et de rénovation énergétique garantissant ainsi des compétences et un savoir-faire reconnus en matière d'éco-rénovation.

Grenoble-Alpes Métropole a confié la gestion de la campagne Mur Mur 2 à **l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)**, qui est donc le contact pour toute demande de renseignement : **04.76.00.19.09**.



CLUB DE LA CHATAIGNERAIE - UMAC



Jeudi 25 janvier, le bureau a **présenté ses vœux à l'ensemble des adhérents** du Club de la Châtaigneraie. Une trentaine d'adhérents du Club de la Châtaigneraie se sont retrouvés pour réaliser leur Assemblée Générale.

Le Président, M. Georges PUGEAT, ainsi que la secrétaire ont présenté le compte-rendu moral et financier de l'année écoulée, tout en dressant un **bilan sur les différentes manifestations** réalisées : sortie conjointe avec l'UMAC le 1^{er} juin où 44 personnes se sont rendues au Parc des Oiseaux de Villars-Les-Dombes ; déjeuner aux Abrets le 27 novembre ; vente de caillettes, pains et gâteaux le 8 décembre dernier.

Programme 2018 : 29 mars : repas ; 4 juin : voyage à Nyons, début novembre : vente de caillettes et de pains.

Jeudi 1^{er} février, à son tour, **M. Ladislas HORVATH**, Président de l'UMAC, a présenté **ses vœux aux anciens combattants, amis et sympathisants**.

Lors de cette Assemblée Générale, les membres du bureau ont dressé le bilan de l'année écoulée et ont présenté les manifestations pour 2018.

Dates à retenir : Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ; voyage en commun avec le Club de la Châtaigneraie.

Cette assemblée s'est clôturée par un repas où une quarantaine de convives se sont retrouvés pour partager ensemble un agréable moment.



LUD'ANIM



Cette année 2018 est déjà bien lancée... L'association Lud'Anim vous la souhaite pleine de douceur, d'énergie et de vitalité.

Tout au long de l'année, nous proposons des activités centrées sur le bien-être et l'expression !

Approches Posturo-Respiratoires (Méthodes Pilates, DeGasquet, StrechEnergie), relaxation-Sophrologie Evolutive et expressive, Théâtre, Ecriture partagée, Sculpture, Chorale, Ateliers à thèmes, temps d'échanges et de partage sont autant d'invitations au voyage...

Bientôt le printemps ! Avec des ateliers pour se régénérer et faire le plein d'énergie !

Alors si vous souhaitez embarquer, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner.

Contacts :

Angèle ROBERT : michel.angele38@gmail.com - 06.83.84.33.18

Raymonde PERNIOLA : rayperniola@orange.fr - 06.89.87.47.61

ATELIER DES 3A

L'atelier des amis de l'art nous fait part de ses activités futures !

Notre année 2017 a été particulièrement riche en événements artistiques et cette nouvelle année semble bien partie.

Aussi nous annonçons **un voyage au musée d'art moderne de SAINT-ETIENNE** suivi d'une visite sur **le cite du célèbre architecte " Le Corbusier "**. Selon les places disponibles, nous proposerons aux Bressonnais de venir nous rejoindre. Les dates et places seront affichées sur les panneaux du village en temps voulu.

Des **stages** sont également proposés en cours d'année :

- **samedi 5 mai** : " La main à la pâte " - **Marché au peintre à EYBENS**

Pour tout renseignement :

Mme Josy ZAMPIERI : 06.78.31.64 / **Mme Aline VILLAIN** : 06.89.96.41.04



COMITÉ D'ANIMATION

Brocante

Plusieurs milliers de visiteurs étaient présents le dimanche 24 septembre dans le Parc de la Mairie pour la 40^{ème} édition de la Brocante. Plus de **80 bénévoles** se sont relayés dès le samedi matin, pour accueillir près de **270 exposants** dimanche dès 5h du matin. Une très belle réussite pour cette nouvelle édition ensoleillée dont le **nouvel outils de réservation en ligne** a facilité les inscriptions.

Le bureau du **Comité d'animation remercie de nouveau la gendarmerie d'Eybens ainsi que le personnel communal pour leur aide**, tous les bénévoles ayant pris part à l'organisation de la circulation, du stationnement, de la buvette, de la fabrication du pain et des pizzas, ainsi que de l'accueil des exposants.



Cross des Châtaignes

Le cross des châtaignes a soufflé dignement ses 40 bougies le dimanche 8 octobre 2017 ! Comme chaque année, c'est un succès populaire. Au départ de cette 40^{ème} édition, **1077 coureurs et marcheurs** étaient au rendez-vous : un nouveau record de participation (c'est la 15^{ème} course la plus populaire en Isère). Parmi ces coureurs, plusieurs anciens vainqueurs, mais aussi **Guy Caussé, créateur de l'épreuve en 1977**. Les courses principales du 15 km et 9,5 km ont été suivies par les 5 courses pour les jeunes dans le parc de la mairie. Pour clôturer cette matinée, les coureurs ont eu le droit au traditionnel buffet campagnard, avec les pizzas et pains cuits au four du village par les bénévoles du comité d'animation de Bresson. Lors de la remise des prix, plusieurs vainqueurs historiques ont été mis à l'honneur dont le recordman de victoire (6 fois), Serge Stefek à la fin des années 90.

De la part de bureau de Bresson Animation, **un grand merci aux 70 bénévoles !**

Soirée des bénévoles

Le nouveau bureau du comité a reçu, afin de les **remercier, plus de 80 bénévoles au restaurant du golf de Bresson**, le 18 novembre.

Le repas fut entrecoupé de spectacles et chacun a pu nous faire entendre ses talents de chanteur lors du karaoké. La piste de danse s'est ensuite rapidement remplie et toute la soirée s'est déroulée dans une superbe ambiance.

Concert de Noël

Soirée réussie lors du concert de Noël du 9 décembre dans l'église de Bresson.

150 personnes sont venues écouter la chorale Bres'song de l'association Lud'anim en première partie suivie par le groupe Gospelicious, qui a entraîné le public dans un tourbillon rythmé. Tous ont aussi apprécié à l'entracte, le vin chaud et les St Genix servis par les membres du comité.

Le bénéfice de la soirée a été reversé à l'association Locomotive, qui aide les enfants atteints de leucémie.



Galette des rois

Une première : le 12 janvier, le Comité a reçu, 90 personnes qui ont pu se retrouver dans une ambiance chaleureuse, à la MDA, pour partager la galette des rois, se souhaiter une bonne année, venir échanger. Tous étaient ravis de ce **moment fort et attendent les prochaines manifestations !**

A vos agendas !

1 juin : Bresson en fête (18h)
30 juin : Fête de la musique
31 août : Cinéma plein air

30 septembre : Brocante
14 octobre : Cross des châtaignes
8 décembre : Concert de Noël

PÉTANQUE CLUB BRESSONNAIS

La saison 2018 se prépare au Pétanque Club Bressonnais !

En attendant le retour des beaux jours qui permettront de reprendre les entraînements sur les terrains du parc de la mairie, les membres du club qui avaient fait le choix de s'inscrire au **boulodrome d'Eybens** (réservé à notre club les lundis et vendredis après-midi) ont pu continuer à pratiquer leur passe-temps favori. La séance du **9 novembre a été agrémentée d'un concours entre sociétaires** qui a réuni 30 participants et s'est terminée par un buffet lors de la remise des prix.

Le traditionnel **repas de fin de saison**, d'inspiration savoyarde avec diots et polenta, a réuni une quarantaine de convives à la M.D.A. le 17 novembre.

Dès le 5 janvier, les membres intéressés par la compétition se sont réunis pour prendre connaissance du calendrier 2018 proposé par le Comité de l'Isère de la FFPJP et pour élaborer la composition des équipes de Championnat des Clubs : **une équipe « senior », une équipe « féminine » et 3 équipes « vétéran »**. A cette occasion, le bureau du club a présenté la nouvelle ligne de vêtements devenue indispensable au respect des règles fédérales pour les compétitions officielles.

78 adeptes ont renouvelé leur adhésion ou se sont récemment inscrits. Quel succès !

Il est encore temps de nous rejoindre : **compétiteurs ou amateurs de pétanque, nous nous réjouissons de vous accueillir !**



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, les inscriptions pour **les enfants nés en 2015** rentrant en classe de petite section de maternelle sont possibles dès à présent.

Une fiche d'inscription est à compléter et à déposer en mairie, accompagnée des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription (téléchargeable sur le site internet de la commune),
- Un justificatif de domicile,
- Une copie du livret de famille,
- Une copie du carnet de vaccination,
- En cas de divorce, le jugement précisant la personne ayant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Rentrée
scolaire

2018 / 2019



Une fois l'inscription validée par la mairie, une inscription auprès du Directeur de l'école sera à réaliser.

Pour **les nouveaux habitants**, les démarches sont identiques. Un certificat de

radiation, à réclamer auprès de l'école quittée, devra également être fourni.

Les enfants déjà inscrits à l'école de Bresson en 2017 n'ont aucune démarche à réaliser auprès de la mairie.

GRDF



Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) met en place **un nouveau compteur communicant gaz**. Celui-ci permettra notamment d'accéder aux données de consommation de gaz naturel pour mieux comprendre et agir sur la consommation.

Un premier courrier informatif a été envoyé à tous les habitants de la commune afin de présenter ce nouveau projet. Une seconde communication sera transmise prochainement indiquant notant une date d'intervention.

Plus de renseignements : 09.70.73.65.98 - Service client disponible du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h. **Site web** : grdf.fr/dossiers/gazpar-le-compteur-communicant.

Une odeur, une fuite, un manque de gaz : **URGENCE SÉCURITÉ GAZ : 0 800 47 33 33**

UNICEF

L'UNICEF France lance **une consultation nationale auprès de tous les enfants de 6 à 18 ans**. Elle souhaite recueillir leur avis et comprendre la place qu'occupent **les droits dans leur vie de tous les jours**.

Grâce aux réponses de milliers d'enfants ou d'adolescents, l'UNICEF France publiera un rapport national à l'automne prochain.

Les résultats des éditions précédentes sont consultables sur : www.unicef.fr/consultation.

Les conclusions de tout ce travail auquel ces adolescents contribueront feront **avancer la cause des enfants** et des adolescents en France.

Questionnaire disponible sur : <http://leparledemesdroits.fr/>



CANDÉLABRES

A noter : Lorsque les lampadaires de la commune sont allumés pendant la journée, il n'est pas nécessaire d'en informer le secrétariat de la mairie. Il s'agit d'une intervention de maintenance sur lesdits candélabres.

Toutefois, en cas de panne d'un lampadaire, il est recommandé de noter le numéro du lampadaire et d'en informer la mairie.

UNE MATINÉE AVEC LE CHEF MULLER

Les enfants de la **classe maternelle** ont eu la chance de pouvoir passer une matinée avec le **Chef MULLER, cuisinier du restaurant CHAVANT**.

Durant ces quelques heures les élèves ont pu **découvrir et déguster** différentes variétés de légumes de saison plus ou moins connues : pomme de terre violette " vitelotte ", carottes oranges, blanches et jaunes, butternut, potimarron, betteraves blanches et rayées...

Le Chef leur avait également concocté de petites verrines à la mousse de fraises Tagada.



PACS

La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prévu de **transférer à l'Officier d'état-civil** de la mairie les missions du Tribunal d'instance en matière de **Pacte Civil de Solidarité (PACS) à compter du 1^{er} novembre 2017**.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, il faut remplir certaines conditions et rédiger une convention puis la faire enregistrer, en fournissant certains documents (liste disponible en mairie).

La signature s'effectue dans la **commune du lieu de résidence** ou dans celle où les partenaires s'installeront après leur PACS, après dépôt du dossier et **sur rendez-vous**.

Pour toutes les demandes de modification ou de dissolution de PACS qui ont été conclus au Tribunal d'Instance de Grenoble, il faut se rendre au service état-civil de la ville de Grenoble.

Les PACS peuvent également être enregistrés auprès d'un notaire.

Le service état-civil de **la commune a signé son premier PACS le 21 février dernier**.



AIDE AUX DÉMARCHES EN LIGNE



Sandrine MAZZILLI et Cindel CARTIER sont **deux volontaires en service civique** engagées par le Conseil Départemental de l'Isère. Leur mission porte sur l'aide à l'accès aux droits par la médiation numérique, c'est-à-dire **aider les personnes rencontrant des difficultés liées au numérique**.

Par exemple, des personnes n'arrivant pas à créer une adresse mail, à **faire leurs démarches en ligne** auprès des administrations, qui sont de plus en plus nombreuses, pour diverses raisons : non équipé, ne sachant pas utiliser l'ordinateur, ne sachant pas lire etc...

Sur rendez-vous, il est possible de demander leur aide, en les contactant au : **04.76.78.32.32**

Service disponible **jusqu'au 31 mai 2018, à Vizille** : au service local de solidarité, à la médiathèque, à la mission locale ou à l'épicerie solidaire " l'Escale ".

GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE - BRESSON



Quel Bressonais n'a pas emprunté un jour le chemin de Montavie pour une promenade dominicale aux abords du Golf ?

Il a été construit en 1990 sur les plans de Monsieur Robert Trent Jones Jr, Architecte reconnu pour ses parcours aux Etats-Unis et dans plus de 35 pays dans le monde. C'est un long et grand chantier qui a permis la création du Golf de Bresson, avec les aléas conséquents dus aux gros travaux. Les particularités du terrain étant prise en compte, la définition du routing (l'itinéraire du parcours) établi afin de donner la plus belle harmonie, la déforestation effectuée, le drainage fait, le Golf de Bresson a pu ouvrir ses portes.



Il a tout d'abord été géré par une association jusqu'en 1995 en collaboration avec le SIEPARG (Syndicat Intercommunal d'Etudes Programmation et Aménagement de la Région Grenobloise). Puis c'est Monsieur Hervé SEGRAIS qui prend sa gérance pour le groupe Gaia Concept dans le cadre d'une convention d'affermage avec la communauté d'agglomération, Grenoble Alpes Métropole.

Aujourd'hui, le complexe golfique de Bresson est encore exploité par la SARL "Golf International de Grenoble" dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole qui lui délègue la gestion des parcours.

Le Golf International de Bresson est un parcours vallonné, s'étirant dans la forêt et offrant des vues majestueuses sur le massif de Belledonne et la ville de Grenoble. Ce 18 trous est

plébiscité bien au-delà du bassin grenoblois par les golfeurs les plus exigeants. Le golf de Bresson, l'un des plus beaux en France, entend contribuer au rayonnement sportif et touristique de l'agglomération tout en gagnant ses galons de club d'affaires.

S'il y avait un classement des sports qui ont une image vieillotte ou élitiste, le golf serait certainement numéro un. Dans l'esprit de la plupart, le golf est un sport réservé à des personnes fortunées.

Pourtant, depuis trente ans, le golf s'est installé sur la commune de Bresson et les mentalités ont changé. Toutes les catégories sociales sont aujourd'hui représentées. Grâce notamment à la filière jeune, la plus importante des clubs Isérois, qui permet aux enfants à partir de huit ans d'expérimenter cette activité et qui a rajeuni et renouvelé les pratiquants.

Pour mémoire, dans le journal municipal du mois d'octobre 1990 on pouvait lire :

"Les cours destinés aux enfants ont débuté le mercredi 19 septembre. Vingt-quatre jeunes Bressonnais y participaient. Trois sont sur liste d'attente". H. SEGRAIS

Aujourd'hui, c'est en effet 800 licenciés dont 80 jeunes et environ 80 000 entrées qui ont été totalisées en un an.

Les méthodes d'enseignement, afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de ce nouveau public, ont elles aussi beaucoup changé :

"Il y a trente ans, on passait beaucoup de temps sur le practice. Aujourd'hui on va très vite sur le parcours." H. SEGRAIS

Le parcours est vivant : deux fois par semaine environ, les repères sont modifiés pour la surprise du jeu, mais aussi pour l'entretien. On peut donc venir jouer chaque semaine sur des parcours différents.

"Au golf, les joueurs sont partenaires et non concurrents. C'est un sport qui se joue contre soi-même et contre le terrain. C'est une activité sportive familiale où tous les membres, quelque soit leur âge, peuvent jouer ensemble." H. SEGRAIS

En plus de son intérêt sportif, le golf de Bresson propose une base de vie, avec un restaurant, un bar et un club house, lieu propice à la détente et au bien-être, qui permet d'accueillir famille ou séminaire professionnel. Cette année, le Comité



d'Animation de Bresson a investi les salles de réception du golf pour sa fête des bénévoles.

Dans le cadre du **développement durable**, la **biodiversité** est au cœur des préoccupations d'aujourd'hui. Un golf moderne se doit de participer à la valorisation de la biodiversité et de renforcer ses actions pour diminuer la consommation d'eau d'irrigation. Monsieur SEGRAIS précise qu'aujourd'hui, **100 % des voitures sont électriques**, que **l'irrigation informatisée** permet une réduction importante de la consommation d'eau, (16 km de tuyaux sont enterrés dans le sol permettant un système d'arrosage moins gourmand) et que la chimie a fortement régressé en faveur des opérations mécaniques. Par ailleurs, c'est le green, la surface de gazon très court qui entoure le trou, ainsi que le départ, qui nécessitent le plus d'attention d'entretien et de produits phytosanitaires, et qu'ils ne représentent que 3 % d'un parcours. Cependant, les



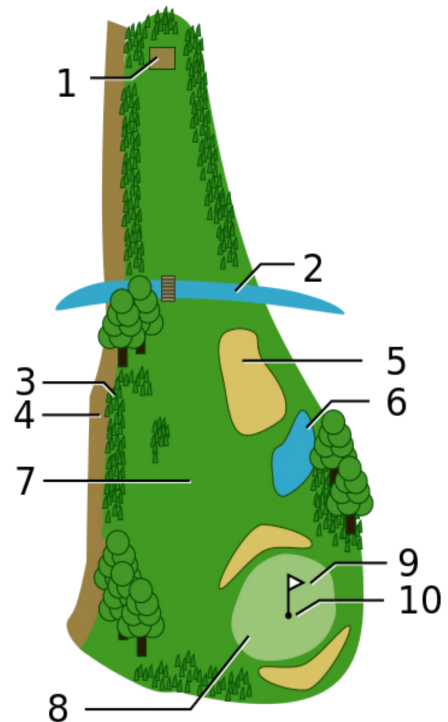
modalités d'entretien ayant évolué, le gazon est moins uniforme qu'auparavant.

Du fait de ces changements, les golfeurs doivent adapter leur jeu. **Un piment supplémentaire pour les passionnés.**

"Je dois jouer ma balle comme elle se trouve." H. SEGRAIS



LE PARCOURS DE GOLF



- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1 : aire de départ | 6 : obstacle d'eau latéral |
| 2 : obstacle d'eau frontal | 7 : fairway |
| 3 : rough | 8 : green |
| 4 : hors limite | 9 : drapeau |
| 5 : bunker de sable | 10 : trou |

LE GOLF INTERNATIONAL DE GRENOBLE EN CHIFFRES

- 100 hectares dont 60 hectares engazonnés et 40 hectares en forêt
- 3 lacs pour la biodiversité
- 800 licenciés
- 80 000 entrées golf
- 40 000 couverts
- 3 000 journées de séminaires

30 salariés en saison :

- Agriculteurs
- Restauration
- Enseignement
- Vendeur dans la boutique
- Agent d'accueil
- Comptable
- Secrétaire
- Directeur
- Commercial
- Communication

M. Georges GOMERT



La vie joue parfois de sales tours. Là, ce fut un vrai sale tour, injuste. Le 28 mai 2017, au moment où il fait beau, que le soleil brille, Georges GOMERT, " le petit Docteur " est mort.

La maladie l'a frappé en traître. D'abord presque rien, puis en deux mois c'était fini. Il a travaillé jusqu'au bout. Deux jours avant d'être opéré, il essayait encore d'aider les autres.

Ce petit docteur était un grand bonhomme, discret, modeste, d'un dévouement à tout épreuve. Arrivé il y a 30 ans à Bresson, il habitait rue du Bois avec Hélène, sa compagne, et leurs deux garçons, Antoine et Romain.

Il avait réussi, à force de caractère, à construire une maison qui accueillait souvent des cabossés et des chats. Georges était content, les enfants étaient grands, la retraite était dans un ou deux ans. Les petits enfants, Margot et Raphaël, commençaient à l'appeler Papy.

La vie lui a fait un sale tour, en traître, révoltant pour tous ceux qui le connaissait.

Gérard MUSIEDLAK

Nous rappelons que M. Georges GOMERT était l'époux de Mme Hélène GOMERT, Conseillère municipale de 2008 à 2012.

M. Jean-Pierre CHAVANT

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de M. Jean-Pierre CHAVANT, ancien Maire de Bresson de 1977 à 2008.

Les élus du conseil municipal tiennent à saluer celui qui aura marqué la vie de la commune et s'associeront à la peine de la famille à qui ils adressent leurs plus sincères condoléances.

Un article lui sera consacré dans le prochain Bresson Infos.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Alban, Axel FOUJANET né le 11 novembre 2017 de Marjolaine LEGRAS et Guillaume FOUJANET

DÉCÈS

M. Michel GAUDIN décédé le 13 décembre 2017

M. René, Joseph, Augustin MARTIN décédé le 30 décembre 2017

M. Victor ZAZA décédé le 27 janvier 2018

M. Jean-Pierre CHAVANT décédé le 2 mars 2018

URBANISME

<u>DOSSIER</u>	<u>DEMANDEUR</u>	<u>DESCRIPTIF</u>
DP	M. Lionel PRZYBYL	Construction d'une piscine
DP	M. Nicolas TERREAUX	Modification de façades
DP	M. Hervé WEISBROD	Création d'une terrasse et d'un escalier bois
PA	SARL PIC	Lotissement de deux lots
DP	M. Emmanuel JEANTET	Fermeture d'un garage, ravalement de façade, changement du portail
DP	COLAS Rhône-Alpes	Modification de l'accès à la parcelle
DP	M. Franck MAGRO	Construction d'une piscine
DP	M. Michel REBUFFET	Construction d'une piscine